

Promouvoir une écologie positive	P3
Reconquérir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire	T102

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L4221-1 et suivants,

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L211-1 et L211-7,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,

CONSIDÉRANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2025,

CONSIDÉRANT l'avis du CESER

CONSIDÉRANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDÉRANT la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 11 100 000 € en autorisations de programme et de 106 000 € en autorisations d'engagement, de 10 485 738 € de crédits de paiement en investissement et de 362 300 € de crédits de paiement de fonctionnement, au titre du programme T102 « Reconquérir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire ».

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble.

